

# La démarche capacitaire dans l'armée de Terre

Par les Commandants Gaël EYMARD et Ludovic PEREZ

Pour répondre aux ambitions politiques du Président de la République, nos armées doivent construire, disposer et entretenir un modèle complet et cohérent, reposant sur **des capacités opérationnelles adéquates** : tel est le défi de la démarche capacitaire.

Une **capacité opérationnelle** est un ensemble de systèmes d'armes prenant en compte le système principal, son système de soutien et l'environnement dans lequel il évolue. Une capacité opérationnelle se décline ainsi sous le prisme de l'acronyme **DORESE**, intégrant la **doctrine** (le pourquoi ?), l'**organisation** (quelle structure ?), la **RH** (volume et formation ?), l'**entraînement** (exercice et espace dédié ?), le **soutien** (infrastructure, maintenance, logistique, ... ?) et l'**équipement** (environnement, interopérabilité, interfaces, ... ?).

Le nombre d'or, chers à nos anciens, caractérise également **l'Instruction ministérielle (IM n°1618) relative au déroulement des Opérations d'armement (OA)**. Elle décrit précisément les trois étapes majeures de la démarche capacitaire :

- **la préparation,**
- **la réalisation et**
- **l'utilisation.**

Ces phases, ponctuées de jalons, de décisions financières et de documents techniques ou juridiques, se structurent autour d'un travail commun en **équipe intégrée** entre membres de l'armée de Terre et de la Délégation Générale de l'Armement, à laquelle peuvent s'associer les industriels autant que de besoin, représentant ainsi la clé du succès de nos OA.

En paraphrasant on peut dire « *au commencement est le besoin opérationnel et le besoin se fait capacité opérationnelle* ».

Plus particulièrement, le **Besoin militaire prévisible** (BMP) anticipe les capacités opérationnelles à détenir à un horizon de 15 ans. La tâche est ardue quand il faut concilier le temps long de la prospective, l'annualité budgétaire et la durée de vie de quelques mois pour certains composants informatiques ! Ainsi ces trois phases doivent rester innovantes pour

répondre à cet impératif de modernité qui permettra à nos soldats d'être le mieux équipé possible avec des technologies de pointe.

Retenons cependant que le mieux est souvent l'ennemi du bien : il nous faut savoir pondérer et équilibrer les trois critères de **coûts, délais et performances**, propres à tout projet pour obtenir la satisfaction de nos soldats engagés en opérations.

Le Cours armement de l'EMSST a brillamment réalisé un « poster » (page suivante) qui résume cette démarche capacitaire au sein de l'armée de Terre.

# LA DÉMARCHE CAPACITAIRE DANS L'ARMÉE DE TERRE

Démarche globale destinée à fournir aux armées des capacités répondant aux besoins opérationnels et permettant de construire et d'entretenir un modèle d'armées cohérent répondant aux ambitions politiques du Président de la République. Cette démarche permet de construire des ensembles cohérents composés d'hommes et d'équipements, organisés, entraînés et soutenus selon une doctrine, en vue d'un emploi opérationnel.

## T0 : DÉFINITION DU BESOIN

Pilotes : EMA & EMAT

VOLONTÉ POLITIQUE



FINANCEMENT



### PROSPECTIVE

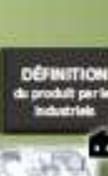
- Besoin Militaire Prévisible (BMP) à 15 ans
- Orientation Science & Technologies
- Études Avancées

### INNOVATION

- Document de référence de l'orientation de l'innovation de défense (OrIND)
- Exploration tactico-opérationnelle

Besoin opérationnel  
Remplacement, amélioration ou création d'une capacité

Nécessité de lancer une Opération d'Armement



RETOUR D'EXPÉRIENCE

## T3 : UTILISATION

Pilote : EMAT

La phase d'utilisation a pour objectif d'apprécier les conditions préalables à la mise en service opérationnel du système ou de l'équipement réalisé, d'assurer la disponibilité opérationnelle et le soutien à coût maîtrisé sur la totalité du cycle de vie et de planifier les conditions de son retrait de service à terme.

### Gouvernance des Opérations d'Armement

CIMA : responsable de la définition du format d'ensemble des armées et de leur cohérence capacitaire, il définit les besoins et conduit les travaux de planification et de programmation.

DGA : élabore la politique de recherche technologique et industrielle, propose et met en œuvre la stratégie d'acquisition, assure la conduite des opérations d'armement.

SGA : responsable de tous les domaines de l'administration du ministère (budget, finances, juridique, patrimoine, armées, sociale et ressources humaines).



Qualification : certifie la sécurité des personnes et des biens et le respect des normes.

Adoption : certifie le respect du besoin exprimé ; le bien passe sous la responsabilité de l'armée de Terre.

Mise en Service Opérationnelle (MSO) : autorise l'emploi opérationnel du système par les forces. En cas de nécessité organisationnelle ou opérationnelle, justifie un emploi avant que tous les critères définis soient atteints. Le CIMA peut promouvoir une autorisation d'emploi à titre provisoire...